



SOCIÉTÉ

Dysphasique, Patrick ne fréquente plus l'école depuis six mois

Depuis six mois, un jeune Lavallois de 11 ans ne fréquente plus l'école. Parce qu'il est atteint de dysphasie, un trouble de langage qui n'affecte pas l'intelligence, on voudrait l'intégrer de force dans une classe de « troubles de comportement ».



laurent.soumis@journalmtl.com

En mars, on a suspendu Patrick Saint-Martin, de l'école Twin Oak, à Laval, en invoquant des « troubles de comportement ».

Depuis, la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier refuse de lui fournir les services requis par son handicap dans une classe régulière.

On lui propose de fréquenter l'école Crestview où sont regroupés les enfants autistiques et ceux qui présentent des troubles de comportement.

Pas question, rétorque la famille qui craint que cela ne retarde davantage le développement de l'enfant.

Six mois sans école

« J'ai hâte de retourner à l'école, parce que c'est plate à la maison, explique Patrick. Je passe mes journées à écouter la télé. Je pense que je pourrais réussir si on me donnait un peu d'aide. »

Depuis qu'on a renvoyé son fils à la maison, son père, Alain Charbonneau, se débat comme un diable dans l'eau bénite.

Il a porté plainte à la Direction de la protection de la jeunesse. Après examen par deux orthophonistes, la DPJ a désavoué la commission scolaire en

affirmant que l'enfant « ne présente pas de trouble de comportement ».

« Les grandes difficultés au niveau de ses apprentissages sont principalement dues à un problème de dysphasie », conclut la DPJ.

L'organisme « recommande » à l'école de lui fournir « les services en orthophonie, orthopédagogie, psychologie et éducation spécialisée » que commande son handicap.

Pas de code 34, pas de service

Deux mois ont passé et l'enfant n'a toujours pas réintégré l'école. Après l'échec de l'an dernier, c'est une nouvelle année scolaire qui risque maintenant d'être compromise.

« L'enfant serait mieux servi dans une école spéciale, maintient Robert Vallerand, directeur adjoint de la commission scolaire. En classe régulière, nous n'avons pas les ressources. C'est l'échec à tout bout de champ. »

Comme des milliers d'autres enfants au Québec, Patrick n'a pas reçu au printemps dernier le précieux « code 34 » qui lui assurerait des services adaptés en classe régulière, le tout subventionné par Québec.

Pour le père de Patrick, Alain Charbonneau, « ces enfants vont se ramasser avec de sérieux problèmes pour toute leur vie, seulement parce qu'à Québec, le gouvernement a voulu sauver un peu d'argent ».

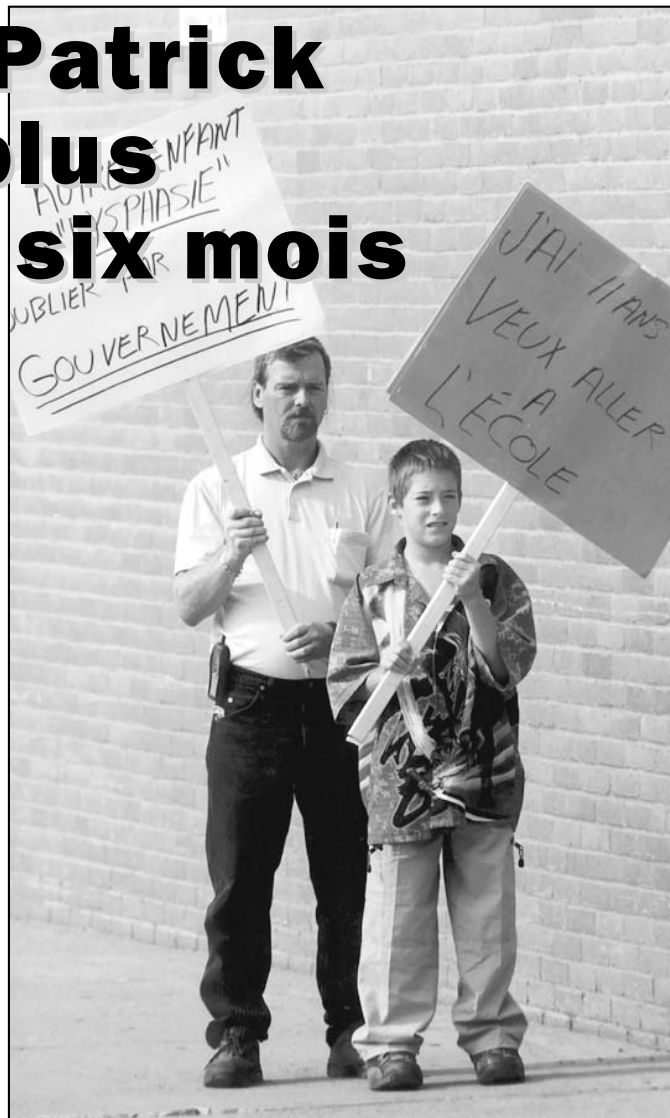


Photo Claude Rivest

DÉSESPÉRÉS, Alain Charbonneau et son fils Patrick Saint-Martin sont allés lundi dernier plaider leur cause, pancartes en main, devant les bureaux montréalais de Bernard Landry.

Berne: trop chers les Olympiques

BERNE, Suisse (AP) — Vancouver a une rivale de moins dans la course aux Jeux olympiques d'hiver de 2010.

La capitale de la Suisse, Berne, vient d'annoncer qu'elle retire sa candidature en raison d'une forte opposition de la population.

Appelés à voter par référendum dimanche dernier, 78 pour cent des votants se sont opposés à un emprunt d'environ 7,9 millions \$ CAN destiné à cofinancer la candidature.

Ils ont également refusé de soutenir un autre emprunt destiné à développer les infrastructures des sports de glace dans le canton.

Le Comité international olympique devra donc faire son choix entre les villes de Vancouver, Salzbourg, en Autriche, et Pyeongchang, en Corée.

04469403

CHATEAU REPOTEL
À PARTIR DE 68\$

QUÉBEC
Réservez maintenant!
1-800-463-5255
1-866-520-2022
www.chateaurepotel.com

2 305 enfants « volatilisés »

D'un coup de baguette magique, le ministère de l'Éducation a décidé de ne plus reconnaître le handicap de 2 305 enfants dysphasiques qui fréquentent des écoles au Québec. Et la plupart des parents n'ont appris la nouvelle qu'à la rentrée d'automne.

LAURENT SOUMIS

En mars 2001, *Le Journal de Montréal* avait attaché le grelot en révélant que le gouvernement se préparait à imposer des « quotas » aux commissions scolaires quant au nombre d'enfants dysphasiques qui seraient désormais admissibles aux subventions.

Devant les protestations des parents, le ministère avait finalement assuré le maintien des services aux 4426 enfants reconnus dysphasiques et l'injection d'un budget supplémentaire de 5,8 millions \$.

Or, l'an dernier, le ministère a révisé tous les dossiers des enfants identifiés comme dysphasiques (« code 34 ») par les commissions scolaires.

Au terme de l'opération, 52 % des dossiers ont été rejetés par les fonctionnaires. En bout de ligne, seulement 2121 élèves ont conservé le « code 34 », soit 457 de moins que les quotas fortement dénoncés l'an dernier!

Un grand balayage

Kathleen Lamirande, directrice générale de l'Association québécoise pour les en-

fants dysphasiques, n'hésite pas à parler de « grand balayage ».

« Le ministère assure que l'argent est disponible, mais les commissions scolaires affirment qu'elles ne peuvent offrir les services aux enfants qui ont perdu le code 34. Tout le monde se renvoie la balle sur le dos des enfants. »

Critères rigoureux

« Nous avons identifié, selon des critères rigoureux acceptés par tous, quels sont les enfants atteints de dysphasie et nous nous sommes assurés qu'ils puissent bénéficier d'un financement adéquat », a assuré le ministre Sylvain Simard à maintes reprises devant l'Assemblée nationale.

« Nous nous sommes assurés qu'il y ait de meilleurs services et que ces services soient financés. »

AIR RICHELIEU 1989
...COLE DE PILOTAGE

Vol Gratuit*

Licence De Pilote

Cours théorique commençant le 7 octobre 2002
Loisir ou Professionnel

Renseignez-vous au :
(450) 926-1466
ou rendez-nous visite
5100 route de l'aéroport à Saint-Hubert, QC

* A l'inscription au cours théorique

04462268